

Bruxelles, le 13 novembre 2025
(OR. en)

15245/25

SOC 766
EMPL 503
SIMPL 174
ANTIDISCRIM 105
GENDER 196

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Assurer la simplification, la mise en œuvre et l'application des règles dans le domaine social et de l'emploi <i>- Échange de vues</i>

Dans la perspective de l'échange de vues que le Conseil EPSCO tiendra le 1^{er} décembre 2025, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

Note d'orientation

Session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs",

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2025

Assurer la simplification, la mise en œuvre et l'application des règles dans le domaine social et de l'emploi

Depuis les rapports de Mario Draghi et Enrico Letta en 2024, la nécessité de renforcer la compétitivité de l'Europe est de plus en plus largement admise, notamment par une réduction des charges administratives et des complexités réglementaires afin d'aider l'UE à rester compétitive dans un ordre mondial de plus en plus complexe et contesté.

Dans la déclaration de Budapest du 8 novembre 2024, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à "lancer une révolution en matière de simplification, garantir un cadre réglementaire clair, simple et intelligent pour les entreprises et réduire drastiquement les charges administratives, réglementaires et de déclaration, en particulier pour les PME". La boussole pour la compétitivité¹ affirme que la compétitivité de l'Europe repose sur ses citoyens et souligne que la priorité absolue des années à venir doit être le renouvellement de la position concurrentielle de l'Europe.

Plus de la moitié des PME en Europe considèrent les obstacles réglementaires et la charge administrative comme leur plus grand défi. La Commission s'est fixé comme objectif de réduire les charges administratives d'au moins 25 % pour toutes les entreprises et de 35 % pour les PME².

Pour atteindre cet objectif en simplifiant la législation et en réduisant les charges administratives pesant sur les entreprises, la Commission a présenté un total, en novembre 2025, de six trains de mesures omnibus et en a annoncé six autres. Le 23 octobre, les dirigeants de l'UE ont réaffirmé que ce programme devait être traité en urgence et ont appelé la Commission et les colégislateurs à accélérer, à titre de priorité absolue, leurs travaux relatifs à tous les dossiers présentant une dimension de simplification ou de compétitivité³.

¹ Une boussole pour la compétitivité de l'UE (2025).

² Une Europe plus simple et plus rapide: communication sur la mise en œuvre et la simplification, pp. 6 et 7 (doc. 6198/25).

³ Conclusions du Conseil européen, 23 octobre 2025.

La concrétisation des programmes de simplification, d'amélioration de la réglementation, de mise en œuvre et d'application est importante pour les entreprises et les travailleurs de l'UE. En effet, comme l'a exprimé la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, dans son discours liminaire lors de la conférence intitulée "Un an après le rapport Draghi": *"La compétitivité, c'est l'emploi, ce sont de bons salaires pour les citoyens et des bénéfices élevés pour les entreprises. Et l'enjeu, c'est notre mode de vie"*.

La mise en œuvre de ce programme de simplification nécessite une évaluation encore plus minutieuse, menée par la Commission, en vue de déterminer *si* l'UE devrait réglementer et, menée par les colégislateurs et la Commission, en vue de déterminer *comment* l'UE devrait réglementer. Lorsqu'une disposition réglementaire est proposée, négociée et adoptée, il convient de garantir à tous les stades que les avantages escomptés justifient les coûts administratifs supplémentaires. En outre, dans le cadre du processus de simplification, il faut constamment passer l'acquis existant au crible afin de s'assurer qu'il reste pertinent et adapté à sa finalité.

Il convient de déployer des efforts pour réglementer, simplifier et améliorer l'application des règles en vue de préserver des normes élevées, de garantir que tous les travailleurs ont des emplois de qualité et disposent de conditions de travail décentes qui contribuent à la croissance, au bien-être et à la prospérité dans l'UE, et en vue de faire respecter nos normes sociales et de maintenir un dialogue social fort.

Dans cette optique, la vice-présidente exécutive de la Commission européenne chargée des droits sociaux et des compétences, des emplois de qualité et de l'état de préparation, a publié son rapport annuel pour 2025 sur les progrès accomplis en matière de simplification, de mise en œuvre et d'application⁴, qu'elle présentera au Conseil EPSCO lors de sa session de décembre 2025. Le rapport insiste particulièrement sur la mise en œuvre et l'application des règles, ainsi que sur un test de résistance complet de l'acquis social de l'UE à conclure d'ici la fin du mandat.

⁴ [Rapport annuel 2025 sur les progrès accomplis en matière de simplification, de mise en œuvre et d'application, de la vice-présidente exécutive Roxana Mînzatu – Commission européenne](#)

Questions en vue du débat

Les délégations sont invitées à présenter leur point de vue sur une ou plusieurs des questions suivantes. Chaque délégation se verra attribuer un temps de parole maximal de trois minutes.

- 1. Selon vous, quelles mesures la Commission européenne devrait-elle prendre, par rapport aux nouvelles propositions et à la réglementation existante, afin d'atteindre son objectif de réduire les charges administratives de 25 % d'ici à 2030 et de garantir que l'acquis en matière sociale reste pertinent, proportionné et adapté à sa finalité?*
 - 2. En tant que colégislateurs, que peuvent faire les États membres au sein du Conseil EPSCO pour veiller à ce que les nouvelles règles et les autres instruments de l'UE soient appropriés et proportionnés à leurs objectifs et produisent des résultats sur les questions qui touchent le plus les citoyens?*
 - 3. Quelles mesures nationales et européennes de mise en œuvre et d'application de la législation de l'UE peuvent contribuer à la réalisation de leurs objectifs et, en fin de compte, à la promotion d'une Union plus compétitive?*
-